



**DÉCISION DU MAIRE AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE
CONVENTION DE PARTENARIAT
École de musique du Bouscat / Opéra National de Bordeaux
Dans le cadre de *La Nuit des Escaliers* le 16 septembre 2023**

Le Maire du BOUSCAT,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 28 mai 2020 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal,

Considérant la nécessité, dans le cadre de la saison culturelle 2023/2024 de la ville du Bouscat, de signer des contrats avec des maisons de productions, des compagnies, des associations ou des prestataires d'évènements,

D É C I D E

Article 1er : Une convention de partenariat est signée avec l'Opéra National de Bordeaux dans le cadre de *La Nuit des Escaliers* le 16 septembre 2023.

Article 2 : Dans le cadre des Journées Européennes du patrimoine, le samedi 16/09/23, l'Opéra est à l'initiative d'une performance inédite, *La Nuit des Escaliers*, qui se déroulera de 18h à 21h dans plusieurs escaliers remarquables de Bordeaux. Pour mener à bien cette performance, l'Opéra a sollicité l'École de musique du Bouscat pour que celle-ci propose la mise en musique d'un escalier, dans le cadre de ce projet. L'école de musique du Bouscat proposera dans l'escalier de l'Hôtel Frugès (63 place des Martyrs de la Résistance) un moment musical avec ses élèves/étudiants /artistes.

Article 3 : Les dépenses seront inscrites au chapitre 011.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat le 18/09/2023

Monsieur le Maire,

Patrick BOBET